

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 17 juin 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

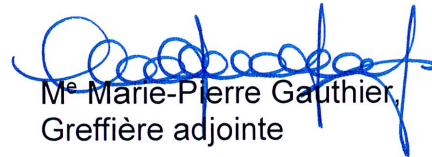
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

2400, chemin de la Pointe-Drummond

Demande déposée le 25 avril 2019 par M. Martin Daniel Boily concernant le lot 4 226 154 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 2400, chemin de la Pointe-Drummond.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour une remise en cour avant, une marge avant de 8,46 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 10 mètres.

Donné à Magog, le 30 mai 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe